

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 17 décembre 2013

portant nomination de cinq membres de la Cour des comptes

(2013/772/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu l'avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de M. Gijs DE VRIES, M. Henri GRETHEN, M. Michel CRETIN, M. Ioannis SARMAS et M. David BOSTOCK arrivent à échéance le 31 décembre 2013.

(2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à de nouvelles nominations,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019:

— M. Alex BRENNINKMEIJER,

— M. Henri GRETHEN,

— M^{me} Danièle LAMARQUE,

— M. Nikolaos MILIONIS,

— M. Phil WYNN OWEN.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 17 décembre 2013.

Par le Conseil

Le président

L. LINKEVIČIUS

⁽¹⁾ Avis du 11 décembre 2013 (non encore paru au Journal officiel).